

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par AN.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CONSPUEZ DEBOVE

OU

Le Mastroquet en insurrection

L'honorable corporation des chands d'vn bistrot et mastroquets n'est pas contente.

Une affiche blanche, donc officielle, placardée par les soins de l'administration préfectorale, à Paris, et qui le sera bientôt par ceux de l'administration municipale en province, fait connaître au public l'Alcoolisme et ses dangers. C'est son titre. Elle est composée d'un important extrait du rapport présenté, le 18 décembre 1902, par M. le professeur Debove, doyen de l'Académie de médecine, et par M. le Dr Faisans, médecin de l'Hôtel-Dieu, au conseil de surveillance de l'Assistance publique. Dorénavant, chaque poivrot se trouvera averti et comme le proverbe affirme qu'un homme averti en vaut deux, le nombre des poivrots sera doublé.

Néanmoins, le zinc se rebiffe !

Comme les étudiants, il conspue Debove et prétend que l'administration porte atteinte à la liberté du commerce ! Il somme la faculté de se mettre d'accord, avant de prononcer l'anathème ! et de concilier Debove et Duclaux. Hippocrate dit oui et Galien dit non. Debove pense au mal affreux de l'alcool et Duclaux soutenait récemment que l'alcool n'était pas un poison, mais au contraire un aliment excellent et nécessaire.

En vérité, la conciliation n'est pas difficile.

L'alcool contenu dans les boissons dites et reconnues hygiéniques par la loi, est un aliment, à la condition que ces boissons soient prises en quantité modérée.

Quant à l'alcool impur que vendent à des prix fort bas les détaillants, et aux apéritifs — tous sans exception, — aux liqueurs pseudo digestives, ce sont de redoutables et incontestables toxiques, qui engendrent la dégénérescence graisseuse, la cirrhose du foie, le rhumatisme, la folie, et autres horreurs.

Frémissez ! Sur ce point tout le monde est du même avis.

Même le peuple, lui qui appelle le verre d'absinthe : « une correspondance pour Charenton ! »

La guerre que l'on a faite à l'absinthe, le conseil d'hygiène estime qu'il faut la faire à tous les produits alcooliques. Ces produits ne doivent être employés que comme médicaments. Il n'y a pas plus de raison d'avaler un petit verre de fine-champagne qu'un verre d'hunyadi-janos. C'est dans l'un et l'autre cas, une affaire d'opportunité physiologique. Tantôt le corps a besoin d'un laxatif et tantôt d'un stimulant. Mais il n'a pas plus besoin d'un stimulant journalier que d'un laxatif quotidien.

En attendant que l'Etat ait monopolisé la rectification de l'alcool, — ce qui diminuera le nombre des empoisonnés en diminuant la nocivité du poison, — il est nécessaire qu'il prévienne, autant qu'il le peut, les dangers de l'alcoolisme. L'affiche, cause de tout le bruit, est un moyen bien

anodin et, je le crains, bien peu efficace. Car, que peut une affiche morne, contre le bagoût, les lazzis, les insistances du cabaretier, qui a intérêt à maintenir sa clientèle ? Au moins celui qui succombera le fera en connaissance de cause et la mesure prise aura été bonne, si elle a préservé un ouvrier sur mille, ou si elle a déterminé un courant de contre alcoolisme, comme on en a vu en Amérique.

Je ne sais pas si le gouvernement a le droit de provoquer, par voie d'affiche, la grève des buveurs d'alcool. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il a eu raison de s'arroger ce droit. S'en étonner, serait oublier qu'il a, dans sa fonction, la préservation de la santé publique et de l'intégrité mentale des citoyens.

Je ne doute pas que les magistrats ne soient de l'avis de l'Académie de médecine et du bon sens. Il paraît que le président Magnaud a fait des émules ; tant mieux ! Cela nous est une garantie de bons jugements, c'est-à-dire de jugements plus conformes à l'esprit de la loi qu'à son texte. Avec cela, les marchands de vitriol n'ont qu'à se bien tenir.

L'Angleterre et la Russie ont devancé la France dans la lutte contre le fléau ; il est temps que nous entrions sérieusement li ce et que nous enravons le terrible mal qui terrasse un tiers de nos ouvriers.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 3 février 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président. M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Lasies une demande d'interpellation sur les incidents de Poitiers et de l'École Polytechnique.

Cette interpellation est renvoyée au 13. La Chambre revient à la discussion du budget de la guerre.

M. Messimy demande la suppression du crédit de 80 000 fr. destinés à l'achat d'automobiles pour 30 généraux.

Cet amendement, combattu par M. Doumer, est adopté par 287 voix contre 206.

M. Gervais demande la suppression des postes d'honneur qui sont inutiles et qui restent encore à Paris.

Le général André répond qu'il étudiera la question.

M. Ferron appelle l'attention du ministre sur les ouvriers des poudreries.

M. Déjeante demande la suppression de l'aumônier des Invalides. Par 281 voix contre 251, cet amendement est repoussé.

M. de Montebello dépose une motion invitant le ministre à distribuer les secours aux vieux soldats en dehors de toute considération politique.

Le ministre de la guerre ne s'oppose pas au vote de cette motion, mais il déclare que la politique était introduite bien avant lui dans la distribution des secours.

M. Defarge s'écrie que sous les autres régimes les gendarmes seuls étaient chargés de fournir des renseignements sur les anciens soldats qui sollicitaient un secours : seuls, les républicains n'obtenaient rien.

M. Mirman proteste contre la motion de M. de Montebello : les régimes antérieurs à celui-ci ont seuls introduit la politique dans le ministère de la guerre ; la Chambre doit voter un ordre du jour de confiance au général André.

Et malgré l'opposition des réactionnaires, par 302 voix contre 231 la motion Montebello est repoussée, et l'ordre du jour Simyan, en faveur du ministre de la guerre, est adopté.

Le budget de la guerre est aussitôt voté. Le budget des beaux-arts est ensuite abordé.

M. Roger-Ballu parle dans la discussion générale et fait maintes critiques à l'adresse du gouvernement, car, dit-il, il ne parle qu'au

nom de l'art dans ce qu'il a de plus beau. (Rires).

M. Couyba demande : le déménagement du ministère des colonies du Louvre ; un local pour le musée du Luxembourg ; un théâtre lyrique populaire, bon marché, et le transfert du Conservatoire dans un autre lieu.

M. Chaumié répond qu'il tâchera de donner satisfaction.

M. Gérault-Richard demande la suppression de la censure.

Le budget des beaux-arts est ensuite adopté. Et la séance est levée.

Séance du 4 février 1903

Présidence de M. Jaurès, vice-président. La Chambre reprend la discussion du budget des beaux-arts.

M. Georges Berger parle du danger d'incendie qui menace le musée du Louvre et le palais de Versailles.

MM. Bagnol et Lechevallier donnent des conseils pour préserver ces palais de l'incendie.

Le ministre promet d'étudier toutes les questions qui lui sont soumises à cet effet.

Après quelques observations de MM. Tournaide, Sponck et Ragot, le budget des beaux-arts est voté.

La Chambre aborde le budget de l'instruction publique.

M. Couyba parle dans la discussion générale il se plaint de ce que le nombre des instituteurs diminue, de ce que les écoles normales sont de plus en plus désertées.

Les causes, M. Couyba les trouve dans l'insuffisance de salaire.

Il dépose un projet tendant à améliorer les traitements des instituteurs qui, suivant les classes, toucheront : 1,200, 1,500, 1,800, 2,000 et 2,400 fr.

M. Jules Légrand s'occupe des professeurs des lycées.

M. Chaumié dit que la question des instituteurs préoccupe beaucoup le gouvernement et que leur situation sera améliorée.

M. Carnaud monte à la tribune et expose le plan d'éducation que veulent les radicaux-socialistes et les socialistes pour la jeunesse, il demande la gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

M. Combes président du Conseil dit que l'on a mal interprété ses paroles relatives à la déclaration qu'il fit au sujet des écoles laïques. Il explique ce qu'il a voulu dire ; et aux applaudissements des gauches, il déclare que l'école laïque donne les mêmes idées morales que les églises.

La Chambre vote ensuite les 10 premiers chapitres du budget de l'instruction publique puis la discussion est renvoyée à une autre séance.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 3 février 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat vote le projet constituant une rente de 1200 francs en faveur de la veuve et des enfants de l'instituteur Gobillot.

Le ministre de la guerre étant absent, le Sénat ajourne la discussion de la loi de deux ans, ainsi que l'interpellation de MM. Treille et Gotteron, sur l'état sanitaire dans l'armée.

Le Sénat adopte le projet modifiant les articles 334 et 335 du Code pénal et 5 et 7 du code d'instruction criminelle, relatifs à la traite des blanches.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Rouvier, indisposé, n'assistait pas à la séance.

Le ministre de la guerre a entretenu le conseil des incidents de Poitiers et de l'École polytechnique et fait connaître les mesures qu'il a prises à ce sujet. Il a soumis à la signature du président de la République un décret nommant le général Girardel commandant

du 13^e corps d'armée, en remplacement du général Tournier, appelé à un autre poste.

Le ministre de la marine a fait signer au président de la République un décret sur les rangs de préséance des officiers relevant du ministère de la marine, tendant à établir à cet égard l'égalité des divers corps d'officiers.

Réunion des délégués des Gauches

Les délégués des groupes de gauche, après une très longue délibération ont adopté un ordre du jour ainsi conçu :

« La délégation des groupes de gauche déclarent qu'elle est et reste indissolublement unie pour appliquer la loi sur les congrégations dans son esprit nettement laïque, et selon la procédure la plus ferme et la plus rapide.

» Elle déclare qu'elle est prête à soutenir énergiquement le gouvernement dans toutes les mesures qu'il prendra dans ce sens, et elle met les républicains en garde contre ce qui pourrait être de nature à dissocier l'union toujours plus nécessaire de la majorité républicaine. »

Le groupe radical-socialiste de la Chambre

Le groupe radical-socialiste, après une discussion assez vive, dans laquelle sont intervenus MM. Massé, Merlou, Simyan, a décidé de n'accepter aucune des modifications proposées par le groupe de l'union démocratique sur la procédure à suivre pour l'application de la loi sur les associations. Le groupe soutient donc les conclusions de la commission des congrégations, qui tendent, comme on sait, à un projet unique, statuant en bloc sur les demandes faites par les congrégations.

Les délégués des groupes de gauche se sont réunis hier soir, à six heures et demie. Ils ont décidé que les présidents des quatre groupes du bloc seraient délégués auprès du président du conseil pour prendre l'avis du gouvernement sur la question de procédure. La délégation se rendra demain, chez M. Combes.

Une déclaration de M. Jaurès

Hier, au cours de la réunion des délégués de gauche, MM. Jaurès et de Pressensé ont expliqué à la délégation des gauches le sens de leur campagne à propos de l'affaire Dreyfus. Ils veulent répondre par une vigoureuse offensive aux manœuvres sournoises et impudentes de la réaction qui, par les affiches de Lemaitre sur le ministère de l'étranger, par les inventions de du Paty, cherche à calomnier la République et les républicains ; ils ont à révéler des faits graves ; ils ne demandent pas au parti républicain d'engager d'avance sa responsabilité ; ils ne lui demanderont pas de se prononcer par un vote immédiat et hâtif, mais ils soumettront à la conscience du pays les faits d'une importance capitale qui leur sont connus, et ils sont assurés que quand le pays républicain saura, il prendra l'initiative de l'action nécessaire. Ces déclarations de MM. Jaurès et de Pressensé ont été approuvées.

Les fraudes au Concours pour les Postes

A la suite d'une plainte portée par M. Lacombe, député de l'Aveyron, au sujet de graves irrégularités qui se seraient produites lors du dernier concours du surnumérariat des postes, irrégularités émanant d'élèves d'une école congréganiste de Rodez, M. Bérrard, sous-secrétaire d'Etat, vient d'envoyer dans l'Aveyron M. Duflos, inspecteur général des postes et télégraphes.

Ce haut fonctionnaire est chargé d'opérer

sur place une enquête très complète sur les faits délictueux signalés au sous-secrétaire d'Etat, de façon qu'on puisse donner à cette affaire une telle solution que comporteront les conclusions du rapport de M. Doffos.

Si des fautes ont été commises, elles seront sévèrement réprimées.

Le Cas du Général Tournier

On a vu dans le compte rendu du conseil des ministres que le général Tournier était remplacé dans le commandement du 13^e corps. Voici à la suite de quels faits le ministre de la guerre a été amené à prendre cette décision :

Il y a quelques semaines, un incident se produisit au Cercle des officiers de Clermont-Ferrand. Le gérant du Cercle avait déposé sur une des tables de la bibliothèque des formules de télégrammes félicitant le président du conseil de sa double élection sénatoriale dans la Charente-Inférieure et en Corse. Un lieutenant protesta et inscrivit une réclamation sur le registre spécialement réservé à cet effet. Cette réclamation était conçue en termes désobligeants. Le lieutenant disait en substance que si les politiciens recherchaient des félicitations, ils devaient les trouver ailleurs que dans un milieu militaire.

Le capitaine directeur du Cercle trouva que la protestation du lieutenant aurait gagné à ne pas se manifester publiquement, et au-dessous de la réclamation du lieutenant écrivit : « Le lieutenant aurait dû m'entretenir personnellement de cette affaire. »

Le chef d'état-major du 13^e corps ouvrit alors une enquête à la suite de laquelle un blâme officiel fut adressé au capitaine, et les documents furent transmis au ministre de la guerre ; mais celui-ci, après examen des faits, trouva que le blâme s'était trompé d'adresse et que c'était au lieutenant auteur de l'incident qu'il devait être adressé. Le général André fit alors connaître son sentiment au commandant du 13^e corps. Celui-ci répondit en demandant à être relevé de son commandement. De là, le décret signé mardi.

Incidents à l'Ecole Polytechnique

Les élèves de l'Ecole Polytechnique subissent en janvier et en février un examen de classement semestriel. Ils sont répartis à cette occasion en trois sections de soixante élèves, correspondant à chacune des matières d'examen enseignées pendant le premier trimestre, et qui sont, pour la première année : chimie, analyse mathématique et géométrie. Jusqu'ici, les épreuves étaient exclusivement orales. Cette année, on décida qu'elles comporteraient, en outre, une composition écrite pour la section d'analyse mathématique. Cette composition fut donnée jeudi aux élèves. Elle comprenait un problème et une question de géométrie analytique. Les élèves avaient trois heures pour ce travail.

Après entente avec leurs camarades de deuxième année, les soixante élèves refusèrent de composer.

Ils furent consignés pour le dimanche ; et ce jour-là ils devaient faire la composition refusée le jeudi.

Ils refusèrent une seconde fois ; le commandant de l'école en référé au ministre de la guerre qui n'hésita pas à montrer aux polytechniciens qu'ils n'étaient pas des potaches, mais bien des soldats. Et il a réparti les 60 élèves dans divers régiments d'artillerie où ils serviront comme artilleurs de 2^e classe jusqu'à nouvel ordre.

Mercredi ils étaient tous incorporés.

La vitesse des automobiles

La Cour de cassation vient de casser le jugement du juge de paix de Chalon-sur-Saône qui avait déclaré illégal l'arrêté du maire fixant une vitesse inférieure à celle du décret pour la marche des automobiles dans l'intérieur de l'agglomération urbaine.

Conséquence : les maires, à l'intérieur des agglomérations, ont donc le droit de fixer par des arrêtés spéciaux la vitesse des automobiles et ce, malgré les dispositions du règlement général.

Une pluie de pierres en Californie

Dans son dernier numéro du 3 février, le *New York Herald* publie un télégramme d'Amérique annonçant que dimanche dernier un bolide a fait explosion au-dessus d'Anderson, petite ville de la Californie. Le phénomène a été accompagné d'un bruit terrible, les murailles ont été renversées et

les fils télégraphiques ont été coupés. Les débris sont tombés à quatre ou cinq kilomètres au sud d'Anderson. Il y aura juste un siècle le 26 avril prochain qu'un pareil phénomène, observé depuis lors à plusieurs reprises, s'est produit à l'Aigle, dans le département de l'Orne.

Ce qui donne un intérêt à cet anniversaire, c'est que la chute de pierres de l'Aigle a été étudiée par Biot, un des plus jeunes membres de l'Académie. La compagnie qui, en 1776, avait déclaré le phénomène fabuleux et impossible sur le rapport de Lavoisier, se déjugea complètement. Il y a donc deux cents ans seulement que les chutes d'aérolithes sont admises par la science, quoique les premières aient été observées du temps des Grecs et des Egyptiens.

Un millionnaire mort de froid

Un millionnaire hongrois, M. Jean Schwegler, est mort de froid à Herencsny, près de Buda-Pesth. Malgré une fortune considérable, il vivait dans un taudis qu'il payait 25 francs par mois. Il se nourrissait de pain et d'eau, auxquels il ajoutait le dimanche un peu de lard. Après sa mort, on a découvert qu'il possédait plusieurs milliers d'hectares de terre et vingt-cinq millions de francs. Il n'a pas fait de testament et on ne lui connaît pas de parents.

CHRONIQUE LOCALE

Baccalauréat

SESSION DE MARS 1903

Une session extraordinaire de baccalauréat, exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la deuxième partie du baccalauréat ès-lettres, de la deuxième partie, première série (lettres, philosophie) du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique et du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, et qui justifient de cet ajournement, s'ouvrira, pour la dernière fois, devant la Faculté des lettres de Toulouse, le 28 mars 1903.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat du 1^{er} au 15 mars.

CAHORS

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Cahors, 3 février 1903.

Monsieur le Directeur,

Au nom des très nombreux amis que M. Mazure a su se créer parmi ses élèves, nous faisons appel à votre bienveillance pour nous ouvrir les colonnes de votre vaillant journal, afin de protester contre les escalomnies que la *Croix du Lot* a versées sur notre honorable professeur d'histoire.

Nous ne répondons pas aux critiques que fait, de la « Ligue des Droits de l'Homme », l'ancien camarade qui, certes, fut bien déplacé dans notre lycée, dont il fut loin d'ailleurs d'être une gloire ; nous répondrons seulement aux reproches qu'il fait à notre cher professeur.

Si tous connaissent les bienfaits de la « Ligue des Droits de l'Homme », si tous savent combien d'injustices ont été réparées grâce à elle, tous ne connaissent pas la parfaite honorabilité et la grande tolérance de notre professeur d'histoire. Il faut croire que l'auteur de l'article n'a pas l'intelligence assez développée pour comprendre ce qu'il y a de généreux et de noble dans la Déclaration des droits, d'après les critiques qu'il fait ; il faut croire aussi qu'il s'occupe fort peu de politique, pour accuser le « bloc » de refuser les libertés inscrites dans cette Déclaration.

Mais arrivons aux reproches que l'ancien élève de M. Mazure fait à notre professeur. Cet élève, s'il avait un peu de mémoire, — et s'il était de bonne foi !... — se souviendrait que la tolérance que M. Mazure montra pour lui fut sans bornes ; que malgré les interruptions, souvent malhonnêtes, qu'il fit pendant les cours, son professeur ne cessa de se montrer à son égard d'une excessive bienveillance.

Il est, d'autre part, un reproche qui nous a paru particulièrement immérité, et qui nous a indignés, c'est lorsque l'auteur accuse M. Mazure de déformer l'Histoire.

Si cet élève, en partie éduqué par les Jésuites, croit que l'Histoire, toute faite d'affirmations, sans textes, ni faits à l'appui,

qui lui fut enseignée par les congréganistes, est la véritable Histoire, on conçoit que son esprit déformé ait été surpris par les contradictions flagrantes entre ce qui lui fut appris et la vérité.

Notre ancien camarade termine en souhaitant à M. Mazure d'apprendre ses devoirs !

Espérant, monsieur le Directeur, etc.

Un groupe d'élèves de M. Mazure.

Une autre lettre que nous recevons nous apporte une véhémente protestation contre les « personnages » qui essaient de salir, plus honnête, plus propre qu'eux. Mais cette lettre, écrite sans doute sous le coup de la violente indignation provoquée par la lecture des articles des journaux cléricaux, ne peut être insérée.

Si notre devoir en l'espèce est de soutenir nos jeunes amis du lycée contre une campagne ignoble que mènent contre eux la *Défense*, la *Croix* et le *Quercinois*, nous ne pouvons, par l'insertion de réponses trop violentes et pourtant très justes, provoquer des dissensions entre élèves d'un même lycée.

Que nos jeunes amis soient calmes. « Si parmi eux se trouvent certains personnages qui seraient mieux à leur place dans une jésuitière ou dans un séminaire, si ces individus sont remplis des principes des jésuites », ce n'est pas toujours par conviction, c'est quelquefois par besoin.

Que nos correspondants ne s'occupent plus de ces gens-là : qu'ils les laissent de côté ; nos jeunes amis ont le beau rôle et ça doit leur suffire.

Dotation de la Jeunesse de France

Le trésorier de la 1106^e section a l'honneur d'informer MM. les adhérents qu'il recevra les cotisations de janvier et février 1903 le dimanche 8 courant, de 10 h. à 11 h. 1/2 du matin à la mairie de Cahors, salle des mariages.

Pour les versements ultérieurs la date restera fixée, comme précédemment au deuxième dimanche de chaque mois.

Groupe d'Etudes sociales

Les Membres du groupe « La Solidarité » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi 6 février 1903, à 8 h. 1/2 du soir à la Mairie.

Ordre du jour :

Causerie par un membre du groupe sur la philosophie d'Auguste Comte : **Le Positivisme.**

Le secrétaire,
Léon MARMIESSE.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois dernier :

Naissances, 21, se décomposant comme suit : garçons, 10, dont deux naturels ; filles, 11, dont 1 naturelle.

Décès, 24 ; mort-nés, néant ; mariages, 4 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante :

Un de moins d'un an ; deux de 20 à 39 ans ; sept de 40 à 59 ans ; cinq de 60 à 69 ans ; trois de 70 à 79 ans ; six de 80 ans et au-dessus.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de janvier dernier pour la boucherie :

70 bœufs, pesant 46.960 kilos ; 63 vaches, pesant 25.537 kilos ; 664 moutons, pesant 19.660 kilos ; 133 veaux, pesant 13.598 kilos ; 95 porcs, pesant 15.853 kilos ; 17 chevaux ou mulets, 4 ânes.

Soit au total, 1.026 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 121.608 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

Théâtre de Cahors

M. E. Daurelly nous avise qu'il donnera au théâtre de Cahors, le lundi 16 février, une soirée d'opéra-comique avec le

VOYAGE EN CHINE

Devons-nous faire de la réclame à M. Daurelly, nous croyons la chose inutile, car le public se rappelle comme nous que nous lui devons plusieurs soirées agréables ;

nul n'a oublié les *Noces de Jeannette*, *Galatée*, etc., et surtout son dernier passage avec le *Châlet* et la *Fille du Régiment*.

Les *Noces de Jeannette*, ce bijou d'opéra-comique, sera joué dans la même soirée.

Prochainement, nous aurons la bonne fortune d'avoir sur notre scène la tournée POLIN :

Polin ! Un nom justement populaire, le nom d'un artiste exquis, spirituel, profond et simple. Un charmant homme qui a incarné dans un type très personnel, touchant et souriant à la fois, l'humble pioupion, le petit soldat de France, naïf et narquois à la fois, marquant le pas, s'entraînant en chantant aux heures de marches, écrivant pour attendre les parents, quelque lettre d'une énormité stupéfiante, se promenant le dimanche au Jardin des Plantes, amusé de tout, amusé de rien, bonne pâte de tourlourou qui, comique aujourd'hui, deviendra demain héroïque et marchera gaiement à la frontière sur l'air de la *Boîteuse*. L'art de Polin est délicieux parce qu'il est délicat. Il ne force point la note, il n'appuie pas. Il a ce qu'ont les maîtres, la discrétion. Le visage est fin, le large rire est d'une drôlerie spirituelle. Jamais rien de trop. C'est de l'art bien français, d'une composition savante où l'on ne sent point la science, l'appât. La grande puissance de Polin — celle qui au théâtre prime toutes les autres — c'est le naturel. On a devant soi non pas un acteur mais un soldat, un homme. C'est la vie même.

Et ce soldat est sympathique et attendrissant à son tour. C'est le brave garçon qui tire son temps « sans murmurer », comme le vieux trouper d'un autre temps et qui, lorsqu'il va quitter le régiment retrouver le clocher et la payse, s'attendrit au souvenir des camarades qu'il ne reverra plus, au drapier qu'il a bien servi et qu'il a aimé. Oui, Polin, qui nous fait si joliment sourire sait nous donner aussi le petit frisson patriotique que la vue du drapeau défilé et le roulement du tambour nous font passer sur l'épiderme et quand on l'entend, quand on l'écoute, on l'applaudit le fin diseur et chanteur digne de sa popularité de bon aloi, eh ! bien, on peut dire avec lui qu'en vérité « ça vous fait toujours quelque chose ! »

Jules CLARETIE
Membre de l'Académie
Administrateur général de la Comédie Française.

Musique du 7^{me} deligne

PROGRAMME DES 5 ET 8 FÉVRIER 1903

A Frangésa (Allegro militaire) Ad. Gauwin.
L'Ambassadrice (Ouverture) Auber.
L'Arlésienne en deux suites Bizet.

1^{re} suite : 1 Prélude,
2 Minuetto,
3 Adagietto,
4 Carillon.
2^e suite : 1 Pastorale,
2 Intermezzo,
3 Farandole.

Les Echos des concerts (Quadrille) X...
Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 5 février 1903

Naissances

Durand, Jeanne-Lucie, rue du Lycée, 15.
Delmas, Angèle, route de Larroque.
Berger, Léon-Jean Marie Henri, rue Pèlerin 7.

Décès

Gilbert, Antoine, jardinier, 72 ans, rue Saint-André, 7.
Vignals, Louis, terrassier, 60 ans, rue Jean-Vidal, 15.
Fagonde, Anne, sans profession, épouse Capus, 86 ans, rue du Port-Bullier.
Clavières, Jean, voyageur de commerce, 65 ans, avenue de la Gare, 1.
Courtiau, Angèle, 2 ans, place Champollion, 2.
Hérelil, Victor, chantre, 53 ans, rue des Elus, 4.
Calvet, Marie, s. p. 17 ans, célibataire, Cours de la Chartreuse.
Lacoste Elisabeth, s. p. 71 ans, Vve de Pelet Antoine, rue du Cheval-blanc, 18.

Arrondissement de Cahors

St-MATRÉ. — Conférence agricole.

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera le dimanche 8 février, à 3 heures du soir, dans la salle de la mairie de St-Matré une conférence agricole publique.

Sujet de la conférence : *Les cultures locales et les insectes nuisibles.*

Symptômes de la gastralgie. — Goupillères (Eure), le 4 décembre 1901. Depuis plusieurs mois, ma femme souffrait atrocement de maux de tête, d'oreilles et d'estomac ; elle perdait le sommeil et l'appétit. Après avoir pris, pendant 8 jours, 2 ou 3 Pilules Suisses au repas de midi, elle sentit un grand soulagement ; un mois plus tard tous ses maux avaient disparu. LETELLIER fils (Sig. lég.)

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil municipal. — M. Vival, député, maire, préside la séance.

— M. le Maire expose que les habitants du faubourg du Pin et autres quartiers de la ville ayant demandé que des réparations fussent faites à la vieille horloge de l'église du Puy, il l'a faite examiner par un bon ouvrier, qui s'est engagé moyennant 50 fr. à la réparer. Le bon fonctionnement en est garanti pendant deux ans. Le Conseil approuve les réparations et les allocations spécifiées.

— M. Loubet prie M. le Maire de vouloir bien lui dire comment il se fait que cette année, alors que le Conseil municipal n'a voté aucune aggravation de charges communales ni impôts nouveaux, les habitants de la commune trouvent une augmentation dans leurs feuilles des contributions, M. le Maire répondant, déclare qu'il est heureux que cette question lui soit posée devant le Conseil municipal. Il donne alors connaissance du décret du Président de la République (19 janvier 1902), rendu après délibération du Conseil municipal de Figeac, portant le vote pour vingt années de deux centimes neuf dixièmes additionnels, au principal des quatre contributions, que la commune était autorisée à percevoir à partir de 1913, afin de rembourser les frais de reconstruction de la salle St-Fargeau et de toutes autres réparations. Cette imposition qui, aux termes du décret ne devait être perçue qu'à partir de 1913, a été portée, par suite d'une erreur commise soit à la préfecture du Lot, soit dans les bureaux de la direction des contributions directes, comme devant être perçue à partir de 1903. Pour cette année, il n'y a aucune mesure à prendre, ajoute le maire, mais il a déjà avisé l'administration supérieure de l'erreur commise, et on peut assurer que cette perception ne sera reprise qu'en 1914. Cette erreur ne peut donc être imputée ni au Conseil municipal ni à l'administration locale. Les sommes indûment perçues cette année compteront pour l'année 1913.

Tribunal correctionnel. — Audience du 31 janvier.

A l'ouverture, le tribunal prononce plusieurs condamnations à 16 fr. d'amende pour chasse sans permis et passe ensuite au jugement des affaires suivantes :

— Edmond Mangier, âgé de 50 ans, maréchal feriant, né à Vron (Somme) ; Gaston Cérés, âgé de 47 ans graveur sur verre, de Fimes (Marne), et Antoine Debons, âgé de 36 ans, colporteur, à Foissac (Aveyron) ; tous les trois repris de justice, poursuivis pour vagabondage et mendicité, sont condamnés à quinze et vingt jours d'emprisonnement.

— Cyprien Taurand âgé de 19 ans, né à Molières, inculpé d'outrages par paroles aux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions, est condamné à 30 francs d'amende.

— Adrien Poujade âgé de 40 ans, cultivateur à Saint-Bertenoux, a assommé sa femme avec un chenet et lui a fait à la tête des blessures graves. Il est poursuivi pour coups et blessures et ivresse. Le tribunal le condamne à 4 mois d'emprisonnement et 1 fr. d'amende.

— Un jeune vaurien, Firmin Alcouffre, âgé de 17 ans, duquel nous avons récemment relaté l'arrestation, comparait sous l'inculpation de vol de divers objets et de chasse sans permis. Le tribunal le condamne à 7 mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

— Emile Vaurette âgé de 35 ans, de Bas-signac-le-Bas (Corrèze), inculpé de vol de noix, est, après supplément d'enquête, relaxé des fins de la poursuite sans dépens.

— Jules Rozières, ancien député, est poursuivi en sa qualité de maire de Bagnac, pour irrégularités dans les actes de l'état civil. — 30 fr. d'amende.

Abattoir. — Il a été abattu à l'abattoir de notre ville, pendant le mois de janvier 1903 : Bœufs, 8 ; veaux, 85 ; moutons, 101 ; porcs 67 ; soit, 261 têtes.

LATRONQUIÈRE. — Tirage au sort. — Lundi 2 février, a eu lieu à Latronquièrre, dans la salle de la mairie, le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1902, sous la présidence de M. le sous-préfet de Figeac.

Les opérations ont commencé à dix heures et demie et ont duré jusqu'à midi.

Les conscrits étaient cette année 89 seulement, alors que l'année dernière ils étaient 109.

Le numéro 1 a été extrait par un conscrit de Sousceyrac et le numéro 89, par un conscrit de Saint-Hilaire-Bessonies

Durant toute l'après-midi, les conscrits des diverses communes du canton, ont parcouru notre bourg, drapeaux et tambours en tête.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Probité. — Le sieur Sarrut, de la commune du Bourg, a trouvé une somme de 400 fr., qu'il s'est empressé de remettre à Mme Lagarrigue, qui l'avait perdue.

LAMATIVIE. — Foires. — Quoique de création récente, nos foires ont déjà acquis une certaine importance. Il s'y traite, chaque fois, de nombreuses affaires.

Nous rappelons que la prochaine foire se tiendra le 9 février courant, et nous pouvons affirmer qu'elle sera bien approvisionnée en bétail.

BAGNAC. — La foire. — Notre foire du 3 février a été forte et a donné lieu à des transactions nombreuses.

Ventes très actives sur les bœufs d'élevage et d'attelage qui ont conservé les cours élevés des précédentes foires.

Les veaux de lait et les moutons gras ont été payés de 90 centimes à 1 franc le kilo, selon la qualité.

A signaler une légère hausse sur les porcs gras qui ont valu de 104 à 108 francs les 100 kilos. Cette hausse tend à s'accroître.

Un malheureux fermier de votre connaissance a perdu, en revenant de la foire, sur le territoire de la commune de Viçac, une brebis et son agneau.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Audience du 2 février. — Le nommé Bernard Guy, cultivateur à Cavagnac, qui a été pris en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande par la gendarmerie de Veyrac, est condamné à 300 fr. d'amende, à la confiscation des allumettes saisies et aux dépens.

— Jean Valeilles, âgé de 31 ans, cultivateur à Bétaille, est poursuivi pour vol de raves au préjudice du sieur Augustin Salgues, cultivateur au même lieu. Reconnu coupable, le tribunal le condamne à 20 jours de prison et aux dépens.

Valeilles avait déjà à son actif d'autres condamnations antérieures pour des délits analogues.

Arrestation. — Ces jours derniers, la gendarmerie de Souillac a arrêté le nommé Jean-Baptiste Martinet, âgé de dix-huit ans, né à Paris, sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage.

Conduit à Gourdon, Martinet a été écroué à la prison de notre ville.

Coups et blessures. — Les nommées Jeanne C..., âgée de 36 ans, et Joséphine L..., âgée de 26 ans, ménagères au Brulat, près de Gourdon, s'étant prises de querelle pour un motif futile, cette dernière a porté des coups et fait des blessures à la fille C.. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Gourdon contre cette trop irascible ménagère.

SARRAZAC. — Correspondance. — Sous le titre « Aménités sacerdotales » nous recevons une correspondance qui nous informe d'un incident d'une certaine violence qui se serait passé dans l'église de Sarrazac, d'où une dame aurait été expulsée par un prêtre ; cette affaire aura dit-on, son dénouement devant les tribunaux.

Soit ; mais nous ne pouvons publier la correspondance qui nous est adressée, car elle entraîne certaines responsabilités. Au surplus, la dame n'avait qu'à ne pas aller à l'église !...

GRAMAT. — Incendie. — Samedi matin, un incendie a détruit une grange contenant une cinquantaine de quintaux de foin appartenant à M. Arbarel, briquetier.

On suppose que le feu est dû à la malveillance.

Il n'y avait pas d'assurances.

MARTEL. — Démographie. — Dans le cours de l'année, 1902 il y a eu dans la commune de Martel, 33 naissances, 18 mariages, 55 décès.

Marché aux truffes. — A voir la qualité des truffes, on ne se croirait pas à la fin de la saison, car en ce moment elle est meilleure qu'il y a un mois. Aussi les truffes se paient elles en conséquence ; c'est ainsi qu'elles se sont vendues de 15 à 18 fr. 50 le kilo ; il en est même qui ont dépassé 20 francs.

BULLETIN FINANCIER

Il s'est produit aujourd'hui, quelques réalisations sur les valeurs ottomanes et sur l'ensemble des fonds d'Etats, sauf sur l'Extérieure qui a vivement repris.

Notre 3 0/0 revient à 100,05 au lieu de 100,12 précédente clôture.

Très bonne tenue des Sociétés de Crédit : le Comptoir national d'Escompte s'avance à 599 ; le Crédit Lyonnais à 1122 et la Société Générale à 630.

Nos chemins n'ont pas varié sensiblement. Le Suez finit à 3808.

L'Extérieure a passé de 89,95 à 90,15 ; l'Italien revient à 102,75 ; le Portugais à 32,60 ; le Russe 3 0/0 1891 à 90,10 ; le Turc D recule à 30,75, la Banque Ottomane, 611.

L'Action Moteurs à gaz et Constructions mécaniques est de nouveau recherchée.

Les réalisations provoquées, comme d'habitude, par l'augmentation de capital l'ont ramenée au cours de 157 fr.

A ce cours, le revenu ressort à plus de 6 0/0.

Un coupon de 10 fr. échoit le 1^{er} Avril.

Vu les qualités du titre, le placement est tentant.

Étude de M^e Camille SAUTET

AVOUÉ A CAHORS
Place du Palais de Justice, 7
Successeur de M^e Léon TALOU

DIVORCE

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors, le quinze Janvier mil neuf cent deux, enregistré, signifié, publié conformément à l'article 247 du Code civil et passé en forme de chose jugée,

Au profit de Jean BOYER, ancien maître d'hôtel, propriétaire à la Boissierettes, commune de Marminiac (Lot), ayant M^e Camille SAUTET pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville

Contre la dame Maria SERVANTY, épouse du dit BOYER, sans profession, domiciliée de droit à la Boissierettes, commune de Marminiac, mais résidant en fait rue Falguières, n^o 17 à Toulouse (Haute-Garonne).

Il appert

Que le divorce des époux BOYER-SERVANTY a été prononcé par défaut, au profit du mari aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le 4 février 1903.

L'avoué poursuivant,
Signé : C. SAUTET.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 5 février 1903.

V^{ss} Nacla : Chronique. Ferrand-Lefargue : Le Pifferaro. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Lemaitre du Moulin-Blanc. — (suite). — Henryk Sienkiéwicz : Bartek le Vainqueur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Kérenina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, l'apesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS
POUR INCANDESCENCE
PRIX DES PLUS RÉDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL
AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.
Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n^o 406 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthuis, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérazà (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucata (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantrès), Saint-Girons (Andinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflet (le Vernet, Thùès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveies).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
4 Mer.	+ 6.5	- 0.5	775	Beau
5 Jeudi	+ 6.5	- 2	771.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Variable.
D^e HERBEAU.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

X
Idylle irlandaise

Cet intérieur contrastait singulièrement avec les grandes pièces nues, solitaires, froides du château de O'Donnell, où toute la musique consistait dans le trot des rats, les sifflements de la bise et les refrains irlandais de Lanty.

Ce contraste fit éprouver à O'Donnell un vif sentiment de chagrin ; jusque-là, il n'avait pas mesuré dans toute son étendue la distance qui le séparait de ces gens dont il était l'égal par la naissance.

Cecil portait une robe de crêpe et de mouseline blanche ornée de rubans bleus ; des diamants étincelaient à ses oreilles et sur les bagues dont ses doigts effilés étaient ornés.

O'Donnell s'arrêta un moment à la porte, irrésolu, timide, regrettant d'être venu, et

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

tout honteux de sa jaquette usée et de ses grosses bottes.

Le comte, qui avait placé sa plume derrière son oreille comme un teneur de livres, quitta des yeux la pile de papiers dans l'examen desquels il était plongé et le salua familièrement d'un signe de tête.

— Ah ! O'Donnell... Comment allez-vous ? Entrez donc ; je m'attendais à vous voir. Je suis très occupé, comme vous voyez, et je vous prie de m'excuser ; Cecil va vous tenir compagnie. Fais un peu de musique ma chère enfant.

Le comte se remit à ses papiers, à ses billets, à ses comptes, le front plissé et l'esprit absorbé de telle sorte qu'il avait oublié en moins d'une minute l'existence même de O'Donnell.

Edmond s'approcha du piano : la jeune fille l'accueillit avec un sourire.

— Asseyez-vous là, je vous prie. Aimez-vous la musique ? Voulez-vous être assez bon pour me tourner les pages ? Aimez-vous les mélodies de Moore ?

C'est par ces questions que s'engagea la conversation.

O'Donnell répondit qu'il aimait la musique et qu'il était enthousiaste des mélodies de Moore. Il la pria de continuer de chanter celle qu'elle avait commencée par ces mots : *Elle est loin de la terre où dort son jeune héros* ; et la voix de la jeune fille était très émue quand elle reprit le magnifique chant du poète irlandais.

Il vivait par son amour ; il est mort pour son pays,

chantait Cecil en jetant sous ses longs cils bruns un regard sur le jeune homme assis à côté d'elle.

— Robert Emmet, pensait-elle, devait lui ressembler. Je crois que lui aussi mourrait pour son pays. C'est ce qu'ont fait ses ancêtres, à ce que je suppose. Je voudrais... que papa pût faire quelque chose pour lui... ou bien sir Arthur Tregenna.

Mais la pensée de sir Arthur lui était désagréable et elle la chassa de son esprit.

Elle termina sa romance et découvrit que O'Donnell savait chanter... il avait même une très belle voix de baryton.

— Je chante parfois avec ma sœur s'écria-t-il en réponse au regard de surprise involontaire qu'elle lui jetait en l'entendant. Elle touche très bien du piano.

— Votre sœur ?... Mais je croyais...

— Que je n'en avais point ! Mais si, j'en ai une. C'est une très jolie petite fille qui s'appelle Rose. Je suis sûr, également, ajouta O'Donnell en rougissant un peu du premier compliment qu'il tournait de sa vie, qu'elle vous aimerait.

— Viendra-t-elle ici ?... Que je serais heureuse de la voir. Faites en sorte qu'elle y vienne bientôt. Je suis sûre que je l'aimerai. Edmond secoua la tête.

— Non, dit-il, il n'est pas vraisemblable qu'elle vienne jamais ici. Elle est en Amérique, à la Nouvelle-Orléans, où elle habite avec son grand-père, qui est Français ?

— Le grand-père de votre sœur est Français ?

— Oui, et c'est une étrange combinaison n'est-ce pas ? dit-il en souriant. Quand mon père était jeune, il servit pendant la guerre du Mexique, sous les ordres du général Scott. Nous sommes une famille de soldats, je dois vous le dire, la guerre est notre métier. Quand la guerre fut achevée, il passa à la Nouvelle-Orléans, où il rencontra une jeune Française, riche et d'une grande beauté ; je puis le dire, quoique je sois son fils. Elle s'éprit donc, lady Cecil, du soldat irlandais ; son entourage en était exaspéré, et elle partit avec lui. C'est un roman, n'est-ce pas ? Il l'amena ici, et elle dut y trouver une bien grande différence avec le luxe tout français de la maison qu'elle venait de quitter. Son père refusa de lui accorder son pardon ; il lui renvoya, sans les ouvrir, toutes les lettres qu'elle lui adressait, et elle demeura ici sept ans, au bout desquels elle mourut. Elle fut enterrée dans le cimetière de Ballynahaggart, et je vous montrerai quelque jour le lieu où elle repose. J'avais six ans et Rose n'avait que douze mois. Le père de ma mère apprit la mort de sa fille, non par le mien, car jamais il ne lui adressa de lettres et n'entretint de relations avec lui, mais il finit par cesser d'être irrité, et arriva ici, le cœur brisé, pour chercher à se réconcilier. Mon père s'y refusa obstinément. Son beau-père lui offrit néanmoins de prendre avec lui Rose ainsi que moi, de nous élever et de nous laisser sa fortune en mourant ; mais mon père persista à ne rien vouloir entendre.

(A suivre).

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1573^e livraison (7 février 1903).

La Gondole fantôme, par Gustave Toudouze. — Un pigeon Californien, par Th. Lally. — La première étoile, par Julie Borius. — Les timbres-poste Empire Russe, par Lucien d'Elne, (suite). — La mission de Geneviève, par B. A. Jeanroy (suite).

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

Lectures pour tous

Traitant sous une forme captivante et pittoresque les questions les plus actuelles ou les plus curieuses les *Lectures pour Tous* s'adressent aux travailleurs comme aux lettrés, à la femme aussi bien qu'à la jeune fille et aux enfants. Non moins qu'à la variété des articles, c'est à l'abondance de ses illustrations merveilleuses, à ses romans et nouvelles que l'attrayante revue populaire publiée par la Librairie Hachette et Cie doit son succès inouï et toujours croissant.

Voici le sommaire de n^o de février des *Lectures pour Tous* : La journée d'une grande dame sous le premier empire, par Henri Houssaye, de l'Académie française. — Le dernier voyage d'un roi de France : des Tuileries à Varennes, par G. Lenôtre. — La liqueur d'Arabie. — Bonnes farces et mauvaises plaisanteries. — Les leçons de la guerre du Transvaal. — La légende du premier violon, conte. — Une étincelle qui fait le tour du Monde : Dernières merveilles de la télégraphie sans fil. — Comment on devient tête de pipe : La célébrité par les bibelots. — Le mystère d'une Tutelle, roman. — Les Excentriques du voyage en mer. — Noces à la nouvelle mode.

Abonnement. Un an : Paris, 6 fr., Départements, 7 fr., Etranger, 9 fr. — Le n^o 50 centimes.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2393 du 7 février 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Insurrection de la Macédoine : Les renforts Turcs traversent Salonique.

La maison historique où fut arrêté Louis XVI, à Varennes.

Biarritz : L'incendie de l'ancienne Villa Eugénie. — Vue avant 1870. — La Villa transformée.

Johannesburg : Séjour de M. Chamberlain dans l'Afrique du Sud.

Nouveau sport sur l'Hudson : Courses de Yachts sur le fleuve géral.

Londres : Incendie de l'Asie des folles.

En Alsace : Restauration du château du Haut-Kœnigsbourg. — Cercle de l'union artistique.

Sénat : La chambre de Marie de Médicis. — Cheminée de l'ancienne salle du trône. — Suite du renouvellement de 1903.

Beaux-arts : « divertissement du Torero » tableau de M. Diffe (Gravure de M. Dochy).

Théâtre illustré : « Les dernières cartouches », à l'Ambigu.

Les Bretons à Paris : Délégation venue remercier le gouvernement et les souscripteurs

Nos grandesses lyriques : Le théâtre de Lille. M. Raynal. — M. Planquette. — M^{lle} Holmès.

L'explorateur Swen Hedin. — Le Baron du Teil. — La médaille de Chine.

Échec par M. D. Janowski.

Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M. Poncevrez.

Le numéro 50 centimes.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 5 février 1903.

Combat d'un rhinocéros et de trois tigres. Maurice Rhèmes. — La Fête du Nil, H. G. — Le « Globe Trotter » à travers le monde. — En Cochinchine. — Au pays du pulque, G. T. — Sur les grands chemins du Globe (Les dernières découvertes), G. D. — Le secret du volcan, Roman inédit (suite) — Illustrations de Louis T. — André Laurie. — Un explorateur au XVIII^e siècle, R. Montclavel. — L'ouvrier chinois, Villard de Laguerie. — Les mystères du Vaudou Haïtien, Talloires. — « Knick-Knack » Club, Roman inédit (suite). — Illustrations de Mahut. E. — A. Spoll. — La société caennaise de photographie, G. D. — La Conquête de la terre en éphémérides, A. D. — Les Voyages de nos lecteurs. — Une jeune femme algérienne dans son intérieur. — Encore un chemin de fer minuscule. — Les monuments mégalithiques de Carnac, M. B. — Curiosités naturelles, Perles fines fossiles. — La fleur poupée, XXX. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours. — Concours N^o 57 (L'éloge du voyage). — Soixante prix. — Résultat du concours N^o 52. (Le carré magique), M. Sphinx. — Les grandes découvertes (Page humoristique), Tézier.

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découps. — Une gravure de Modes colorée. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complétant l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOU-MOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS à TOURS.
- 2^o DE TOURS à NANTES.
- 3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS à ANGOULÈME.
- D'ANGOULÈME à BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Viellevieille), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaroc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertos (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Coizix-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaac-les-Bains), Lamons-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molny), Quillan (Ginolles, Garcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audoubert, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 33 jours pris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées Tarif G. V. n^o 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean,

Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.